**Avis d’appel à projets sur l’accompagnement et le soutien scolaire des enfants et des jeunes confiés aux services départementaux de l’aide sociale à l’enfance**

**Autorité compétente pour l’appel à projets**

**Ministère des Solidarités et de la Santé**

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Sous-direction de l’enfance et de la famille

Bureau de la protection de l’enfance et de l’adolescence

[DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr](mailto:DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr)

**Objet de l’appel à projet**

**La Stratégie nationale de prévention et de protection de l’enfance 2020-2022**, lancée par Adrien Taquet, Secrétaire d’Etat chargé de l’enfance et des familles en octobre 2019, porte l’ambition de garantir aux enfants protégés un accès à la scolarité et un accompagnement scolaire adapté.

Le présent appel à projets, déjà lancé pour la première fois en 2020, s’inscrit dans une logique de renforcement des actions des départements et de l’Education nationale pour garantir pleinement la réussite scolaire des enfants confiés, en apportant un concours financier à des projets permettant de renforcer leur accompagnement scolaire et leur donner accès à des prestations de soutien scolaire.

**Date limite du dépôt de dossier à candidature** :

**24 septembre 2021**

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique sur la plateforme « démarches-simplifiées ».

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-2021-sur-l-accompagnement-et-le-soutien-scolaire-des-enfants-et-des-jeunes-confies-aux-services-departementaux-de-l-aide-sociale-a-l-enfance>

**En annexe : Cahier des charges**